

Compte-rendu réunion du Comité de quartier Jean Jaurès du lundi 4 mars 2024 de 18h40 à 21h20

Présents :

Membres de droit : Monsieur Pascal HUREAU, Président du comité de quartier. Madame Isabelle LEMÉE, Vice-Présidente du comité de quartier. Madame Flore VAN der MARLIÈRE, représentante des entrepreneurs du quartier.

Invité : Le Maire, Etienne LENGEREAU.

Membres du collège des habitants : Madame Marie-Pierre BAYLE, Monsieur Raymond TOMCZAK, Madame Ania BEZNIA, Monsieur Philippe MARTIN, Monsieur Florent CORAIL, Madame Élise TACHE, Madame Dominique GRANGER, Madame Patricia PHENE, Madame Mathilde FAUQUENOT, Monsieur Christian BOSSOUTROT, Madame Julie DUTERTRE, Monsieur Philippe DUPRAZ, Madame Céline CHELTIEL, Monsieur Quentin JAUMIER, Monsieur Guillaume BLANC, Monsieur Henri O'QUIN, Madame Wassila SHERVILL, Madame Élodie BOURDILLEL, Madame Nathalie KNIGHT, Monsieur Khames TARHOUNI, Madame Marie-Ange FAURE.

Excusés :

Membres de droit : Pas encore de représentant pour l'association de quartier et de représentant des commerçants du quartier dans ce comité.

Membres du collège des habitants : Monsieur Patrice MICHALCZYK, Monsieur Nathanaël LAVRY, Monsieur Mihai DOBRIN et Madame Stéphanie HERAULT LE GARGEAN.

Absents :

Aucun

Rappel de l'ordre du jour :

- I. Présentation de l'ensemble des membres du comité et des représentants du Pôle démocratie participative.
- II. Rôle et missions du Comité de quartier et présentation de la charte.
- III. Modalités de fonctionnement des réunions du comité de quartier (prise de parole, temps de parole, mode de décision ...).
- IV. Présentation des projets sur le quartier
- V. Remarques et questions diverses.

Présentation de l'ensemble des membres du comité et des représentants du Pôle démocratie participative :

Monsieur le Maire, présent pour la première réunion et Monsieur Pascal HUREAU, Président du comité de quartier, remercient les membres du comité de quartier de leur présence. Monsieur le Maire prie le comité de bien vouloir excuser le retard de Madame Isabelle LEMÉE qui de par sa délégation aux Artistes Montrougiens est retenue à l'évènement « Montrouge-Paris Guitare Festival ». Introduction par Étienne LENGEREAU, Maire de Montrouge :

Pourquoi avoir mis en place les comités de quartier : des instances de démocratie participative ?

Placer les Montrougiens au cœur des projets qui les concernent, échanger avec eux pour faire émerger des idées nouvelles et ambitieuses, co-construire la Ville de demain. C'est l'objectif que s'est fixé la Municipalité, depuis 2017, en insufflant une dynamique nouvelle à la Démocratie Participative.

La démocratie participative complète et enrichit l'exercice de la démocratie représentative. Associer les habitants aux décisions et choix de la Ville de Montrouge permet de répondre au mieux aux attentes des citoyens et doit permettre d'assurer l'intérêt général.

Plusieurs dispositifs de **Démocratie participative** sont mis en place par la Ville :

- Consultations et concertations,
- Réunions publiques,
- Balades urbaines,
- Budgets Participatifs,
- Comités de quartier,
- Conseil Municipal des Enfants,
- Comité consultatif des Jeunes

Les comités, qu'est-ce que c'est ?

Les Comités de quartier sont des instances de démocratie participative qui visent à améliorer la vie d'un quartier par :

- L'identification de besoins et problématiques propres au quartier.
- La réflexion autour de solutions et projets de quartier.

Pour cela le Comité de quartier échange lors de réunions dans un véritable exercice de démocratie participative : il propose, il donne son avis, il contribue aux actions qui favorisent la participation citoyenne à la vie du quartier

Composition des Comités de quartier :

Montrouge est composée de **6 quartiers** (Portes de Montrouge, Vieux Montrouge, Montrouge Est, Ferry-Buffalo, Plein Sud et Jean Jaurès). Il existe un Comité par quartier.

Chaque comité de quartier est constitué de **5 membres de droit** :

- 2 élu(e)s du Conseil Municipal (Président et Vice-président du CQ)
- Un représentant de l'association de quartier.
- Un représentant des commerçants du quartier.
- Un représentant des entrepreneurs du quartier.

Et d'un **collège d'habitants** composé de 5 (minimum) à 25 (maximum) Montrougiens majeurs volontaires.

277 candidatures ont été déposées soit sur le site de la Ville, soit par bulletin papier auprès du Pôle Démocratie Participative. C'est plus qu'il y a 3 ans. Tous les quartiers ont comptabilisé plus de 25 candidatures ce qui a donné lieu à un tirage au sort le 22 janvier 2024.

Présentation des projets sur le quartier par Monsieur le Maire :

Pour commencer, Monsieur le Maire présente les grandes problématiques auxquelles la Ville de Montrouge doit répondre et les orientations suivies pour les années à venir :

- **La végétalisation** : Montrouge s'étend sur une superficie de 2km² ce qui rend difficile la création de nouveaux espaces verts. Pourtant, la végétalisation de la Ville est la priorité des Montrougiennes et des Montrougiens. Aussi, la Mairie rachète du foncier pour détruire des immeubles et construire des espaces verts à la place (ex : 127 Ave de la République / 47-49 Ave de la République / 80 Ave Verdier). Elle végétalise également l'ensemble de ses espaces publics lors des grands projets de réaménagement (ex : 80 arbres plantés rue de la Vanne, 200 arbres plantés quartier Péri-Ginoux-Gautier, etc.)

- **Le logement** : la France - et l'Île-de-France en particulier - connaissent une crise du logement dont les perspectives d'avenir sont très incertaines. Le logement manque en région parisienne et Montrouge reste une ville particulièrement dense. L'objectif de la Ville est de mettre en œuvre l'ensemble des mesures, aménagements et conditions nécessaires à la « densité heureuse » : faire de la densité un atout grâce auxquels l'ensemble des services et commodités quotidiennes sont accessibles à pied en moins d'un quart d'heure. Une ville dynamique et attractive dans laquelle viennent s'installer des professionnels de santé, des commerces, etc. Dans le même temps, Montrouge doit pouvoir répondre à l'obligation légale de construire davantage de logements sociaux puisque la Ville est carencée (elle paie une amende annuelle) : Montrouge dispose aujourd'hui de 22% de logements sociaux là où la loi en impose 25%. Pour cela, la Ville se reconstruit sur elle-même et dessine des projets ambitieux alliant logements sociaux, logements intermédiaires logements en accession libres mais aussi espaces verts, services et espaces publics.

- **La mobilité** : 3^e enjeu prioritaire de la Ville, la mobilité a beaucoup évolué à Montrouge grâce au « Plan de mobilité » mis en place à l'été 2023. L'objectif est d'apaiser la circulation grâce à la mise en sens unique des voies, au passage à 30 km/h des rues secondaires et à l'autorisation du contre-sens cyclable sur celles-ci. Ce plan de mobilité a fait l'objet de nombreux échanges avec les habitants et, en particulier, avec les membres des comités de quartier. Le stationnement sera également au centre des réflexions dans les années à venir pour encourager les Montrougiennes et les Montrougiens à garer leurs véhicules en sous-sol afin de libérer de l'espace public et le rendre aux piétons ou aux végétaux. Actuellement les 11 parkings publics souterrains de la ville sont sous la contrainte d'une DSP (Délégation de Service Public) jusqu'en 2026. Lorsque cette DSP prendra fin, la ville pourra proposer de nouvelles tarifications afin de rendre le stationnement en parkings souterrains plus attractifs.

M. le Maire précise que ces 3 enjeux prioritaires complètent les politiques publiques quotidiennes de la Ville et représentent les principaux postes de dépense tels que le scolaire et le périscolaire, la petite enfance, le bien vieillir, la culture, le sport, la santé, la solidarité, etc.

Concernant les projets du quartier :

- Résidence SOHP rue Couprie
- Atelier des jardiniers, rue Paul Bert
- Secteur Marne-Brossolette-Pelletan-Bert
- Avenue Pierre Brossolette

Pour plus d'informations sur ces projets : Voir Powerpoint en annexe.

Remarques et questions diverses suite à la présentation des différents projets par Monsieur le Maire :

- **Qu'est-il prévu pour gérer les dégradations de l'îlot Marne/Brossolette/Pelletan, dans l'attente des travaux qui ne débuteront pas avant 2027 ?**

Réponse : Il faut commencer par maîtriser le foncier et prendre en compte les règles d'urbanisme (PLUI). Ensuite, il faut trouver un acquéreur et avec la crise immobilière actuelle, ce n'est pas facile, puis créer un projet. Tout cela va prendre du temps, mais la mairie travaille sur le dossier pour imaginer et présenter dans les années à venir un beau projet. Concernant les personnes qui vont être relogées, nous allons lancer un dispositif que l'on appelle la MOUS (Maîtrises d'Oeuvre Urbaine et Sociale) pour accompagner les foyers concernés.

- **Des remarques concernant les travaux actuels devant le magasin Aldi, rue Marcel Sembat. Il y aurait eu un chêne vert de déraciné.**

Réponse : Monsieur le Maire demande au Pôle démocratie participative de faire remonter cette information auprès des services concernés (renseignement pris auprès de la responsable des Espaces verts, il est bien prévu de le remplacer lors de la prochaine campagne de plantation).

- **Dans le futur projet de réaménagement de la D906, des emplacements spécialement conçus pour les arrêts des bus sont-ils prévus ?**
Réponse : non. S'agissant d'arrêt minute, ceux-ci se feront dans la circulation.
- **Les comptes rendus du comité Jean Jaurès du mandat précédent peuvent-ils être remis en ligne sur le site de la ville ?**
Réponse : oui. Ils sont publiés sur le site « jeparticipe.ville-montrouge.fr ».
- **Peut-on rajouter des passages piétons à certains endroits de la place Jean Jaurès ?**
Réponse : La place Jean Jaurès est une zone de rencontre limitée à 20 km/h selon le code de la route. Le piéton pouvant traverser où il le souhaite, l'ajout de passages piétons ne s'impose pas.
- **Le BRS (Bail Réel et Solidaire) qui est un nouveau moyen d'accession à la propriété et qui consiste en la dissociation du foncier et du bâti, permettant ainsi de baisser le prix des logements va-t-il se développer à Montrouge ?**
Réponse : le BRS existe, en effet dans d'autres pays, notamment nordiques. Actuellement, la ville n'a pas le recul nécessaire pour se prononcer.

Monsieur le Maire accueille Madame Isabelle Lemée, Vice-présidente, qui rejoint le comité, et qui se présente aux membres de cette instance.

Monsieur le Maire remercie les membres du comité pour leur implication et redonne la parole à Monsieur Pascal HUREAU, Président du comité de quartier.

Présentation de l'ensemble des membres du comité et des représentants du Pôle démocratie participative.

Monsieur Pascal HUREAU propose de faire un tour de table pour que chacun se présente. Éléments attendus : Nom, prénom / depuis quand êtes-vous installé à Montrouge ? Motivations ?

Rôle et missions du Comité de quartier et présentation de la charte.

➤ Les principales missions

Le Comité de quartier PROPOSE :

Les habitants sont les premiers experts du quartier.

Mettre en œuvre leurs suggestions, c'est répondre au mieux aux attentes et besoins du quartier.

Le Comité de quartier DONNE SON AVIS :

Lieu d'échange et de co-construction, cette instance permet d'aborder les pré-projets de la Ville avant leur mise en œuvre concrète.

Le Comité de quartier CONTRIBUE :

L'amélioration du cadre de vie n'est pas du seul ressort de la Municipalité. Les membres du comité de quartier initient des actions qui favorisent la participation citoyenne à la vie du quartier.

➤ Recueil des avis sur la charte :

La charte des Comités de quartier a été envoyée à l'ensemble des membres pour qu'ils en prennent connaissance en amont. Les membres ont jusqu'au 15 mars pour faire remonter leurs remarques afin que celle-ci soit modifiée et votée lors du prochain Conseil Municipal, sachant que la Charte est unique à tous les comités de quartier (**charte votée par le Conseil Municipal le 28 mars 2024 , voir pièces jointes**).

Modalités de fonctionnement des réunions du comité de quartier :

Définition des modalités de prise de parole, des temps de parole, des modes de décision...

- concernant les absences, le comité vote à l'unanimité pour que les membres absents 3 fois sans s'excuser ou 5 fois consécutivement, même en étant excusés, soient remplacés.
- les membres souhaitent que les dates des futures réunions soient communiquées au moins un mois avant.

Le Pôle démocratie participative informe les membres que la prochaine réunion aura lieu le mercredi 24 avril 2024 à 18h30 à la salle polyvalente du 103, rue Maurice Arnoux.

Remerciements de Monsieur Pascal HUREAU et Madame Isabelle LEMÉE pour les échanges. Ils mettent ensuite fin à la réunion à 20h45.

Divers :

Contact :
comitedequartier@ville-montrouge.fr

Tout sur la Démocratie participative à Montrouge :
<https://jeparticipe.ville-montrouge.fr/>

Inscription à Actu'Montrouge, la Newsletter de la ville :
<https://www.ville-montrouge.fr/497-newsletter.htm>

Plan du quartier en pièce jointe (pour rappel, le comité définira le tracé de la balade urbaine 2024 lors de la prochaine réunion).

**LES PROJETS
À VENIR DANS
VOTRE QUARTIER**

SOHP RUE COUPRIE

A VENIR

- ❖ Construction d'un immeuble de **10 LOGEMENTS SOCIAUX** au 2bis, 4, 6 rue Couprie



ATELIER DES JARDINIERS, RUE PAUL BERT

Un lieu convivial et créatif qui favorise les **rencontres** et les **usages multiples**.

- ❖ Le midi, une **cantine de quartier** durable où manger
- ❖ L'après-midi, un **atelier à projets** pour sensibiliser, agir,
- ❖ Le soir, un **bar** où apéroter

- **Ouverture :**
 - Pendant le Salon de Montrouge
 - Et à partir du printemps



SECTEUR MARNE-BROSSOLETTE-PELLETAN-BERT

Objectifs

- ✓ Végétaliser et augmenter la surface d'**espaces verts**
- ✓ Rénover et favoriser la qualité urbaine et des **logements**
- ✓ Apaiser la circulation et favoriser les **mobilités douces**
- ✓ Redynamiser l'**activité commerciale**

❖ **ESPACES PUBLICS VERDIER-PELLETAN-BERT** : un projet de réaménagement de la voirie et création d'espaces verts, en partenariat avec VSGP

- Consultation : Avril 2023
- Réunion publique : mai 2023
- **Etudes de faisabilité et avant-projet : jusqu'en février 2024**
- Réunion publique - Concertation : 30 avril 2024
- Début des travaux envisagés pour fin 2024

❖ **ÎLOT MARNE-BROSSOLETTE** : un projet de renouvellement urbain, en partenariat avec VSGP

- Réunion publique mai 2023
- Concertation : Été 2023
- **Diagnostics : jusqu'au 1^{er} trimestre 2024**
- Enquête publique : 1^{er} semestre 2025



AVENUE PIERRE BROSSOLETTE

Objectifs

- ✓ Développer la **végétalisation**
- ✓ Apaiser la **circulation**
- ✓ Favoriser les **mobilités douces**

Le projet

- ❖ Un projet du **DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE**, en collaboration avec les Villes de Montrouge et Malakoff
- ❖ Création d'une piste **CYCLABLE DOUBLE VOIE** côté Montrouge
- ❖ **VÉGÉTALISATION** et **ÉLARGISSEMENT** des trottoirs profitant aux promeneurs et riverains

Le calendrier prévisionnel

- 2023** : Préparation du marché de maîtrise d'œuvre
- 2024-2025** : Études opérationnelles
- 2026** : Passation et attribution des marchés de travaux
- 2026-2027** : Travaux

